

Règlement du Jeu-concours « Découvrez les trésors de l'Autriche »

Article 1 : Société organisatrice

Du mercredi 04 juin 2014 au vendredi 04 juillet 2014, la société Weleda, S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3.400.000 euros, dont le siège social est situé à Arlesheim en Suisse, organise en Partenariat avec l'Office de Tourisme d'Autriche, un jeu-concours « Découvrez les trésors de l'Autriche », gratuit, sans obligation d'achat, nominatif, réservé aux internautes de www.weleda.fr

Article 2 : Conditions générales de participation

La participation à ce jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat dans les conditions définies aux présentes.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine. Sont exclues les personnes ayant directement participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu de même que leurs familles, les membres du Laboratoire Weleda et de l'Office de Tourisme d'Autriche ainsi que leurs familles (même nom, même adresse postale).

Article 3 : Présentation du jeu gratuit sans obligation d'achat

Pour participer au jeu « Découvrez les trésors de l'Autriche » accessible à partir de l'URL <http://www.weleda.fr>, le participant devra remplir le formulaire d'inscription en ligne en indiquant ses nom, prénom, adresse, ville, code postal, téléphone, email qui serviront à l'envoi du lot (dans l'hypothèse où le participant soit désigné comme gagnant) et répondre correctement aux 7 questions posées. En outre, le participant indiquera s'il souhaite recevoir par voie électronique des informations commerciales de la part des organisateurs.

Toute information personnelle indispensable pour participer au Jeu-concours et communiquée par le participant sur le site www.weleda.fr au moment de son inscription et dont il apparaîtrait qu'elle serait manifestement incohérente et/ou fantaisiste, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation dudit participant.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale) sera prise en compte sur la durée totale du jeu-concours. Toute participation additionnelle sera considérée comme nulle.

Article 4 : Dotations

L'envoi des formulaires de participation sera clos le vendredi 04 juillet 2014 à 0h.

Au terme du jeu, Weleda établira les listes des gagnants avec l'indication du lot gagné et les transmettra à l'huissier de justice qui procèdera à leur enregistrement.

Le tirage au sort sera réalisé dans la semaine qui suit la fin du jeu par l'étude Gatimel - Armengaud-Gatimel – Montalembert d'Esse, huissiers de justice associés à la Résidence de Paris, y domiciliés, 40 rue de Montceau à Paris 8^e, parmi les participants inscrits qui auront dûment validé le formulaire d'inscription.

Ce tirage au sort est doté des 60 prix suivants :

- 1^{er} Prix : **un séjour à l'hôtel Alpenhof – Hintertux d'une valeur de 1710 €**
7 nuits en pension 3/4 pour 2 personnes, avec :
 - Hébergement en suite junior Enzian (38 m²) avec balcon
 - petit déjeuner copieux au buffet garni de spécialités tyroliennes, produits naturels de la ferme de l'hôtel et de la région
 - l'après-midi, en-cas légers ou plus riches
 - dîner à 5 plats au choix composé de mets traditionnels, légers et "vitalité"
 - accès au spa Vitalis (1.600 m²) avec piscine intérieure, bassin séparé pour enfants, 6 saunas et bains de vapeur, salle panoramique de détente et salle de musculation avec appareils de cardio-training et d'endurance
 - accès à la halle aux sports XXL (160 m²) et au plus grand jardin des Alpes de la vallée Tuxertal (1.000 m²)

Valable jusqu'au 4 octobre 2014 ou de mai à octobre 2015

- 2^{ème} Prix : Un séjour à l'hôtel **Familien-Landhotel Stern d'une valeur de 900 €**
4 nuits en pension 3/4 pour 2 adultes et 2 enfants jusqu'à 11 ans, avec :
 - hébergement en grande chambre familiale
 - petit déjeuner copieux au buffet
 - collation pour les randonnées quotidiennes
 - dîner à 4 plats au choix avec buffet de salades et grand nombre de produits bio locaux et régionaux
 - accès libre au sauna
 - programme d'activités familiales en pleine nature pendant 3 jours
 - balade à dos de poney
 - en été, une nuit dans le foin de la grange ; en hiver, un forfait-ski de 4 jours pour le domaine familial Grünberg

Valable pendant 2 ans

- 3^{ème} Prix : un séjour à l'**Hôtel Krone in Au d'une valeur de 588 à 972 €**
3 nuits pour 2 personnes, avec :
 - catégorie de chambre au choix, selon disponibilités
 - pension 3/4, à savoir petit déjeuner copieux au buffet avec produits du terroir, collation l'après-midi, dîner Gourmet à 5 plats accompagné d'un buffet de salades
 - espace bien-être "Sky-Spa" de 500 m² (à partir de 16 ans) sur 2 étages avec vue sur les montagnes du Bregenzerwald
 - piscine intérieure
 - jardin aménagé avec lac naturel de baignade
 - programme hebdomadaire de l'hôtel (visite culturelle du village avec le maître de maison, concert en collaboration avec le conservatoire régional du Vorarlberg, concert d'orgue avec visite guidée de l'église, randonnées guidées, cours d'initiation à la marche nordique, etc.)
 - en été (mai à octobre) : la Bregenzerwald-Card (accès gratuit aux remontées en activité, bus et piscines de la région)
 - en hiver (décembre à avril) : la Wintercard (accès gratuit à la navette et aux pistes de ski de fond)

Valable jusqu'en novembre 2015 – sauf du 21.12.2014 au 04.01.2015 et du 07.02.2014 au 01.03.2015

- 4^{ème} Prix : un séjour au **Romantik Hôtel du Cheval Blanc d'une valeur de 700 €**
2 nuits, du vendredi au dimanche, pour 2 personnes en demi-pension, avec :
 - petit déjeuner spécial du Cheval Blanc
 - dîner à 4 plats au choix
 - accès libre au spa de 1.500 m² avec piscine, saunas, bain de vapeur, salle de musculation, salle de détente et terrasse
 - accès libre à la piscine chauffée et au jacuzzi flottant à l'intérieur du lac Wolfgangsee

Valable pendant 3 ans selon disponibilités, hormis périodes de haute saison et Avent

- 5^{ème} Prix : un Soins Harmonie du Corps d'1 h 15 min pour deux personnes à l'Espace Weleda à Paris (8^{ème} Arrondissement) d'une valeur de 198 € TTC. Valable 6 mois à compter de la date d'émission. Les frais de transport et d'hébergement sont à la charge du gagnant.
- Du 6^{ème} au 10^{ème} prix : un panier de Soins Weleda comprenant 1 Huile de Massage à l'Arnica 100 ml, 1 Gel Douche énergisant 200 ml, 1 Crème de Jour à la Grenade de 30ml, 1 Crème de Douche à la Grenade de 200 ml et 1 Crème aux Plantes médicinales d'une valeur totale de 55 €
- Du 11^{ème} au 60^{ème} prix : une Huile de Massage à l'Arnica 50 ml d'une valeur de 7 €

Article 5 : Information des gagnants / mise en possession des lots

Les gagnants du tirage au sort seront prévenus soit téléphoniquement, soit par e-mail soit en se rendant sur la page concours où figurera une liste des gagnants. Les chèques cadeaux donnant droit chacun à un massage complet visage et corps seront envoyés par courrier postal avec accusé réception par la société organisatrice.

Les dotations sont :

- nominatives et non cessibles,
- ne concernent que les prestations décrites

Tous les frais de transport, les frais de séjour sur place autres que les prestations décrites, ainsi que les démarches et frais d'assurance éventuels sont à la charge du gagnant.

En aucun cas le prix attribué aux gagnants ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces. Les formulaires d'inscriptions incomplets seront considérés comme nuls.

Les gagnants sont seuls responsables de l'accomplissement des formalités de douanes ou de police nécessaires à la sortie du territoire français et à l'entrée des territoires étrangers

Les lots seront envoyés par courrier postal par la société organisatrice dans un délai de 45 jours. Si le gagnant ne peut être informé ou si le lot n'est pas réclamé par ledit gagnant dans un délai de 60 jours, ce lot demeurera la propriété de la société organisatrice.

Article 6 : Responsabilité

Le Laboratoire Weleda ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu-concours «Découvrez les trésors de l'Autriche » devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Article 7 : Dépôt du règlement

La participation à ce jeu implique une acceptation pleine et entière du présent règlement. Ce règlement complet peut être demandé librement par courrier adressé au Laboratoire WELEDA – Découvrez les trésors de l'Autriche - Service Consommateurs - 9 rue E. Jung, CS20152, 68331 Huningue cedex.

Le présent règlement est déposé à la SCP Gatimel - Armengaud-Gatimel – Montalembert d'Esse, huissiers de justice associés à la Résidence de Paris, y domiciliés, 40 rue de Montceau à Paris 8^e, et peut être consulté sur le site Internet www.weleda.fr

Article 8 : remboursement des frais de communication

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu depuis un téléphone fixe, au tarif France Telecom, sur la base d'une connexion de 2 mn au tarif réduit. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier, à l'adresse du jeu (article VI), accompagnée d'un RIB, et d'un courrier indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 9 : Litiges

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. La loi qui s'applique est la loi française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 10 : Informatique et liberté

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée au Laboratoire Weleda.